OLIVIER CRETIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE NANCY

Centre d'affaires EUROBASE II
Parc International d'Activités
54810 LONGLAVILLE

TEL : 03.82.25.40.41
FAX : 03.82.25.65.69

ASSOCIATION PORTES Z'OUVERTES

6 Rue Charles Grein
54350 MONT-SAINT-MARTIN

Longlaville,
Le 06 Septembre 2023

Objet : Rapports Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31.12.2022

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, deux exemplaires originaux de nos rapports sur les comptes annuels et spécial sur les conventions réglementées.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

O. C.

Olivier CRETIN
Commissaire aux Comptes
Directeur du Bureau

OLIVIER CRETIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE NANCY

Centre d'affaires EUROBASE II
Parc International d'Activités
54810 LONGLAVILLE

ASSOCIATION PORTES Z'OUVERTES

Siège social :

6 Rue Charles Grein
54350 MONT-SAINT-MARTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SIRET N° 324 310 077 00015

CODE APE : 8899A

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Ce rapport contient 23 pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

OLIVIER CRETIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT A LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE NANCY

Centre d'affaires EUROBASE II
Parc International d'Activités
54810 LONGLAVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs les adhérents de l'Association PORTES Z'OUVERTES,

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2027**, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association PORTES Z'OUVERTES** relatifs à l'exercice ouvert le **1er Janvier 2022 et clos le 31 Décembre 2022** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels font apparaître :

- ✓ un total de ressources de ..... **838 378 €**
- ✓ un total de bilan de ..... **424 495 €**

et

- ✓ un **excédent de** ..... **77 929 €**

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

COMMISSAIRE AUX C... Olivier CRETIN

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que **les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

J'attire votre attention, sans que cela ne remette en cause mon opinion sur les comptes annuels, sur le taux d'actualisation et la méthode retenue pour l'estimation des indemnités de départ en retraite qui a pour effet d'accroître la provision calculée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Olivier CRETIN

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Olivier CRETIN

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreur et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Longlaville,

Le 06 Septembre 2023

O. C

Olivier CRETIN
Commissaire aux Comptes

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Olivier CRETIN

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audits appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Olivier CRETIN

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Olivier
CRETIN

ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques...				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	72 219	61 164	11 055	0-
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres				
	Total I	72 219	61 164	11 055	0-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	17 320		17 320	340 402
	Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	345 110		345 110	309 071
	Charges constatées d'avance (2)	460		460	14 700
	Total II	413 440		413 440	714 723
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**				
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**				
	Ecarts de conversion actif **(V)**				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	485 659	61 164	424 495	714 723

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Olivier CRETIN

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/202212	Exercice N-1 31/12/2021 12
FONDS PROPRES	**Fonds propres**		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		38 793
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	41 882	41 882
	Autres	183 650	173 690
	Report à nouveau	6 966-	39 241-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	77 929	49 824
	Situation nette (sous total)	296 495	264 948
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	296 495	264 948
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		20 653
	Total II		20 653
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	21 622	19 397
	Total III	21 622	19 397
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 745	
	Emprunts et dettes financières diverses		307 000
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 869	6 027
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	93 714	81 233
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	51	7 464
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		8 000
	Total IV	106 379	409 724
	Ecarts de conversion passif **(V)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	424 495	714 723

(1) Dont à plus d'un an 106 379 94 724
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	10 670	50 979
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	651 374	581 566
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	48 543	1 866
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	995	24 195
Total I	711 581	658 606
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	105 499	95 554
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	25 617	17 194
Salaires et traitements	403 194	356 449
Charges sociales	142 476	144 934
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 392	
Dotations aux provisions	21 622	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1	1 200-
Total II	703 800	612 931
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	7 780	45 676

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 54 260
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 56 319

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 718	1 879
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	2 718	1 879
Charges financieres		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	298	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	298	
2. Résultat financier (III-IV)	2 420	1 879
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	10 200	47 555
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	54 260	2 269
Sur opérations en capital	45 293	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	24 526	
Total V	124 079	2 269
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	56 351	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	56 351	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	67 728	2 269
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	838 378	662 754
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	760 449	612 931
5. EXCEDENT OU DEFICIT	77 929	49 824

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 424 494.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 711 580.80 Euros et dégageant un excédent de 77 928.61 Euros.

L'association a pour objet faire intervenir en milieu ouvert des éducateurs professionnels ou bénévoles dans le cadre d'établissements fixes, dits Clubs ou par le moyen d'équipes dites Prévention, de contribuer par une action éducative appropriée à la prévention de l'inadaptation sociale, de créer et de gérer tous équipements nécessaires à cette action, de rechercher avec toutes personnes physiques ou morales concernées les méthodes, moyens et équipements à mettre en oeuvre dans le cadre de la prévention et plus généralement intéresser les autorités locales, départementales et le public, aux problèmes qu'elle pose, de gérer tous types d'actions en faveur de la lutte contre l'exclusion des publics en difficulté.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A partir du 01/01/2022, la comptabilité est tenue par l'association sur le logiciel comptable en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable. La reprise N-1 est réalisée par l'association en additionnant les 3 bilans 2021 des établissements Club de prévention, LAEP Ile aux trésors, LAEP L'Hirondelle.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	70 471		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 167		
Emballages récupérables et divers	8 672		
TOTAL	101 310		
TOTAL GENERAL	101 310		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		29 092	41 380	41 380
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 167	22 167
Emballages récupérables et divers			8 672	8 672
TOTAL		29 092	72 219	72 219
TOTAL GENERAL		29 092	72 219	72 219

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	54 024	5 392	29 092	30 325
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 167			22 167
Emballages récupérables et divers	8 672			8 672
TOTAL	84 863	5 392	29 092	61 164
TOTAL GENERAL	84 863	5 392	29 092	61 164

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	5 392				
TOTAL	5 392				
TOTAL GENERAL	5 392				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	38 793			38 793	
Réserves	215 572		21 514	11 555	225 532
Report à nouveau	39 241-		32 275	0-	6 966-
Excédent ou déficit de l'exercice	49 824		28 105		77 929
Situation nette	264 948		81 894	50 347	296 495
TOTAL I	264 948		81 894	50 348	296 495

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	20 653				20 653		
FONDS DEDIES PENSIONS	20 653				20 653		
TOTAL	20 653				20 653		

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Olivier CRETIN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	19 397	21 662	19 437		21 622
TOTAL	19 397	21 662	19 437		21 622
TOTAL GENERAL	19 397	21 662	19 437		21 622
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		21 622	23 114		
exceptionnelles			24 526		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	17 320	17 320	
Charges constatées d'avance	460	460	
TOTAL	17 780	17 780	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 745	2 745		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 869	9 869		
Personnel et comptes rattachés	39 772	39 772		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 472	39 472		
Autres impôts taxes et assimilés	14 469	14 469		
Autres dettes	51	51		
TOTAL	106 379	106 379		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 473			

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	17 320
Total	17 320

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 869
Dettes fiscales et sociales	71 883
Autres dettes	51
Total	81 803

Détail des charges à payer

	Montant
FNP	9 869
Provision CP	39 772
Charges provisions CP	18 267
Amira visite 2022	90
T Salaire	13 754
fr ticket resto	49
Relevé CM	2
Total	81 803

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	460
Total	460

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
C Bail véhicule	460		
Total	460		

Détail des produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur géographique	Montant
Département MM	52 762
CAF	62 541
CAL	14 000
Batigere	1 771
Mairies	23 800
Politique ville	22 500
Total	177 374

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	50 932
	50 932

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	9
Total	11

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat 2022 était de 307.15 h, dont le détail est le suivant :
- comptabilité : 135 h
- réunion bureau : 48 h
- conseil d'administration : 24.15 h
- assemblée générale : 28 h
- réunions conseil départemental : 72 h

Le taux d'horaire brut appliqué est de 15 €.
Le taux de charges patronales retenu est de 35.36 %.

Le bénévolat 2022 est valorisé à 6 236.26 € toute charge incluse.

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Avantages en nature :

Les avantages en nature consites à la mise à disposition des locaux et ont été comptabilisés pour :
- LAEP Ile aux trésors : 7 464 €
- LAEP L'Hirondelle : 25 260 €
- Club de prévention : 14 400 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 952 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 952 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'engagement de retraite d'une partie du personnel est prise en charge par le Conseil Départemental de la Meurthe et Moselle.
Seuls 3 salariés du LAEP présents dans l'effectif de l'association au 31/12/2022 ne sont pas concernés par cette prise en charge. Leur engagement à la retraite est provisionné au bilan.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	20 891
55 à 59 ans	6 à 10 ans	730
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		21 621

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 60-67 ans
- turn over faible
- taux d'actualisation : 3.6 %

COMMISSAIRE AUX COMPTES Olivier CRETIN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le 03/07/2023
Monsieur Barcella - Président

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Olivier CRETIN